

Image not found or type unknown



justificatif des dons

Par **Nanesse**, le **12/05/2023** à **14:45**

Doit-on joindre à sa déclaration d'impôts un justificatif des dons que l'on a fait ? Ou bien n'est-ce qu'à la demande des impôts? (comme en Belgique)

Par **Visiteur**, le **12/05/2023** à **15:52**

Bonjour ? Merci ?

Vous envoyez votre déclaration sur papier ? par courrier ? Est-ce que vous l'avez justifié ?

Les justificatifs doivent être conservés en cas de contrôle.